

AVIS D'ATTRIBUTION

Location, livraison et installation de bâtiment(s) modulaire(s) pour les services de la petite enfance-jeunesse puis pour les services administratifs

Numéro du marché : 2017-PCN-FCS-02

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Communauté de Communes Médoc Estuaire

26 rue de l'Abbé Frémont

33460 ARSAC

Tél : 05 57 88 08 08

Fax : 05 57 88 90 64

2. OBJET DU MARCHÉ

Location, livraison et installation de bâtiment(s) modulaire(s) pour les services de la petite enfance-jeunesse puis pour les services administratifs

Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure concurrentielle avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles 25-I.2° et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les différentes étapes :

La mise en concurrence se déroule en trois étapes distinctes : celle de la réception des offres initiales des candidats et de la sélection par le pouvoir adjudicateur des deux candidats ayant déposé la meilleure offre sur la base des critères indiqués article 7.2.2 du présent Règlement de la Consultation.

La seconde étape concernera la négociation des conditions du marché avec les 2 candidats sélectionnés. Et enfin, la 3^{ème} étape : l'invitation à remettre une offre finale par les 2 candidats sélectionnés.

1^{ère} étape : Réception des offres initiales

2^{ème} étape : Négociation des conditions du marché avec les deux candidats sélectionnés

3^{ème} : Examen et classement des offres définitives

A l'issue de la négociation, la CdC Médoc Estuaire invite les 2 candidats à remettre leur offre définitive et procédera à l'analyse ainsi qu'au classement définitif.

3. DURÉE

L'acte d'engagement fixe la durée du contrat.

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service.

La date prévisionnelle souhaitée pour la phase 1 est semaine 40.

Chaque phase sera déclenchée par un ordre de service.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

4. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres initiales et définitives sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations sur la base de la DPGF	40 %
2-Valeur technique	40 %
3-Délai	20 %

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

AQUILOC

ZA Gardette - Avenue Paris

33310 LORMONT

Date de début des prestations : Fixée par Ordre de service

Date prévisionnelle de livraison et d'installation : semaine 40

6. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet - 33 000 BORDEAUX - ☎ : 05.56.99.38.00